



## Organisme de formation

### Ufcv

Le Quadri, 47 avenue des Pays-Bas 35200 Rennes

Tél : 02 23 42 35 00 - [formationpro-bz@ufcv.fr](mailto:formationpro-bz@ufcv.fr)

Contact : [christelle.lahaie@ufcv.fr](mailto:christelle.lahaie@ufcv.fr)

N° déclaration d'activité : 11 75 08 96 975 (cet

enregistrement ne vaut pas pour agrément de l'état)

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775 685 621 01596



## Lieu de la formation

Locaux de l'Ufcv : Le Quadri, 47 avenue des Pays-Bas 35200 Rennes

Et en distanciel (mail, téléphone, Teams)

Tél : 02 23 42 35 09

► **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter



## Descriptif de l'accompagnement

► Accompagnement à la rédaction de la partie 2 d'une demande de Validation des Acquis de l'Expérience

Cours par correspondance : non

Utilisation du multimédia : oui

► Diplômes d'Etat (décret 2015-1527 du 24 novembre 2015 et arrêté du 27 février 2017)

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité Animateur et mention Education à l'Environnement et au Développement Durable

**Fiche RNCP** : 28557

**Certificateur** : [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

**Niveau visé** : 4

**Codes métiers** : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067-12578 ; ROME : K1206, G1203,



## Calendrier de l'accompagnement

**Accompagnement limité à 12 mois**

**Accompagnement forfaitaire au choix** : 14 heures, 16, 20 ou 24 heures (congrés VAE)

► **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter



## Engagement qualité des formations

► Certification **Qualiopi** n°2011\_CN\_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>



## Exigences préalables

- Etre titulaire d'une attestation de recevabilité conférée par la DRAJES
- La maîtrise de la lecture et de l'écriture est vivement conseillée



## & troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)



## Conditions d'admission

Sans préalable d'entrée hormis les conditions d'accès à l'accompagnement décrites ci-dessus

► **Individualisation des parcours de formation** : non concerné



## Coûts (en fonction du forfait choisi)

- Forfait 14 heures : 1050€
- Forfait 16 heures : 1200€
- Forfait 20 heures : 1500€
- Forfait 24 heures : 1800€

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site

<https://formation-professionnelle.ufcv.fr>



## Objectifs et contenus de l'accompagnement

### Objectifs

- Déterminer les expériences supports de validation des acquis
- Analyser les compétences attendues dans le référentiel métier
- Maîtriser la méthodologie d'écriture spécifique à la VAE
- Finaliser administrativement le dossier avant dépôt

### Contenus

- Retour sur expériences
- Analyse de la fiche métier de l'arrêté du diplôme
- Méthodologie d'écriture spécifique à la VAE
- Ecriture/lectures en présentiel et écriture/lectures en distanciel



## Retrait des dossiers de candidature

**Inscription** : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

## Moyens pédagogiques et techniques alloués à l'accompagnement

► Afin d'accompagner les candidats : le formateur référent utilise les techniques et pédagogies actives. De manière générale le formateur favorise l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des candidats. Dans la mesure du possible, des accompagnements collectifs (premier tiers du parcours) sont mis en place.

► L'action de formation dispose :

- d'un bureau ou d'une salle de formation équipée ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

► Tout au long de l'accompagnement il sera remis aux candidats des documents supports qui synthétisent les apports liés à l'accompagnement en cours.

## Formation ouverte et à distance

Une partie de l'accompagnement est réalisé à distance à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TEAMS). La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

## Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Des évaluations formatives sont menées au cours de l'accompagnement (livrables ; maîtrise de la technique d'écriture VAE ; compréhension du référentiel métier du diplôme).

L'obtention du diplôme visé se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence après validation du jury régional de la DRAJES.

## Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des 4 unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- La validation est faite à partir d'un dossier écrit remis à la DRAJES.
- Ainsi qu'à partir d'un entretien lors duquel, le-la candidat·e sera amené·e à présenter des compléments devant le jury.

**Certification partielle.** Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou de nouveau via la VAE. Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

## Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'accompagnement est encadré par un formateur référent titulaire d'un niveau de formation supérieur (5 voire 6). De plus, les formateurs ont une formation à l'accompagnement VAE et/ou l'entretien d'explicitation. Ils possèdent une pratique de la formation d'adultes avérée.